

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 35263

présenté par
M. Gouffier-Cha et Mme Grandjean

ARTICLE 50

Compléter la première phrase de l'alinéa 13 par les mots :

« et après avis du conseil d'administration de la Caisse nationale de retraite universelle ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement prévoit l'avis du conseil d'administration de la CNRU sur le schéma de transformation, s'ajoutant à celui du comité de surveillance.